DIRECTION GENERALE
Département Achats et Marchés
YR/SP/JL/LC

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je Soussigné (e) …….

représentant la Société…….....

et agissant en Qualité de ……

Déclare et Atteste sur l'honneur, en application des dispositions définies aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger [1] ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

[1] Si c'est le cas, vous devez justifier que vous êtes habilités à poursuivre votre activité pendant la durée du marché. (Copie du jugement prononcé à joindre). **Vous ne pouvez être en état de liquidation judiciaire ou en faillite personnelle.**

CONFIDENTIEL

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

Déclare et Atteste sur l'honneur, dans le respect de la réglementation en vigueur :

- avoir accompli la déclaration auprès d'un Centre de Formalités des Entreprises (pour les entreprises en cours d'immatriculation) ;
- payer régulièrement les primes relatives à la police d'assurance en responsabilité civile et/ou décennale ;

Affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, de l'exactitude des renseignements fournis et expose le candidat déclarant, aux sanctions prévues à l'article R2144-7 du code de la commande publique.

Il est également précisé que **les candidatures ne satisfaisant pas aux obligations** définies par aux articles R2143-6 à R2143-10 dudit code **ne seront pas recevables** en vertu de l'article R2144-7 du même code.

A……., le…….

Signature (nom et qualité)
+ Cachet de l'entreprise

CONFIDENTIEL